

SÉANCE DU 24 AVRIL 2024

Nombre de membres	
En exercice	13
Présents	08
Votants	10

Date de convocation :  
18/04/2024  
Date d'affichage :  
18/04/2024

Numéro :  
08/2024

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente

**Présents** : Elisabeth CLAVERIE – Françoise CHINCHOLLE – Nelly FACCA – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Pierrette RAMON – Josiane GALY – Nathalie JALBY – Pierre CANAC -

**Absent excusé non représenté** : Bernard DELBRUEL

**Absents excusés représentés** : Bruno BARDES ( E.CLAVERIE) – Françoise DAVIOT ( N.FACCA)

**Absent non excusé non représenté** : Guy INTRAN

**Secrétaire de séance** : Nelly FACCA

### ADHESION AU SERVICE « RGPD » DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

La Présidente expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

## La Présidente PROPOSE A L'ASSEMBLEE

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID : 081-268102589-20240502-DELIB\_07\_2024-DE

- de désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme personne morale de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec l'ADM81,

de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le **l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn**.

### DECIDE

- **D'Autoriser** la Présidente à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- **D'Autoriser** la Présidente à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- **D'Autoriser** la Présidente à prévoir les crédits au budget

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente,  
Elisabeth CLAVERIE

